

# LA FORMATION À DISTANCE UNIQUE EN FRANCE



VIA PRO  
LEARN

Qualiopi  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

DELIVRÉE PAR



ICPF  
CERTIFICATION  
QUALITÉ



Accréditation  
N° 5 0616  
Purée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

[www.viaprolearn.fr](http://www.viaprolearn.fr)



## DEVENEZ MONITEUR AUTO FORMATION AU CCP 2



SAS VIAPROLEARN  
FRANCE

SIRET : 922 164 512 00019 TVA Intracommunautaire : FR 049 221 645 12 Code NAF : 59 11 B OF : 84 03 039 41 03

N° agrément CFM : F 24 003 0001 0

Tél. : 04 70 20 27 04 Courriel : [contact@viaprolearn.fr](mailto:contact@viaprolearn.fr)

# Formation au CCP 2\*

\*Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière RNCP 35329 BC02 du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion du 31/01/2021

## PRÉREQUIS

- ▶ Aimer transmettre et communiquer à l'écrit et à l'oral.
- ▶ S'intéresser aux mobilités.
- ▶ Être titulaire de la catégorie B.

## MOYENS DE L'ÉTABLISSEMENT

### Formateur

- ▶ LACROIX Véronique BAFM
- ▶ CROCI Stéphane BAFM

### Matériels pédagogiques

**1** Plateforme LMS de formation à distance

## ARTICULATION PÉDAGOGIQUE

À DISTANCE  
210 heures



AVEC TUTEUR  
EN LIGNE



## CALENDRIER DE LA FORMATION CCP2 DU TP ECSR

En formation à distance : 210 heures minimum du [ ] au [ ]



TOTAL : 210 heures de formation

En entreprise : volume adapté selon le profil du [ ] au [ ]

## CALENDRIER DES EXAMENS

À compter du [ ] dans nos locaux, 42 rue Paul Vaillant Couturier à MONTLUÇON (ALLIER 03).

## COÛT

3 654 € TTC soit 3 045 € HT à l'inscription.

Prendre contact avec le Centre pour vous accompagner dans la prise en charge financière (CPF, OPCO Mobilités).

# Programme de formation au CCP 2 du Titre Professionnel d'ECSR\*

\*Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Conforme à l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

**Certificat de Compétences Professionnelles n°2 du TP ECSR**  
**Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption**  
**de comportements sûrs et respectueux de l'environnement**

## MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE RELATIVE À UNE PRESTATION DE SENSIBILISATION

### **Les actions de sensibilisation à la sécurité routière dans le respect du continuum éducatif :**

1. Les étapes du continuum éducatif
2. Les principaux types de bénéficiaires, leurs problématiques et les actions de sensibilisation adaptées
3. Les acteurs principaux pour l'application des programmes
4. L'appréhension du cadre administratif, juridique et économique lié à la conduite d'actions de sensibilisation SCR
5. La prévention du risque routier professionnel
6. Le cadre réglementaire des différentes prestations de sensibilisation à la sécurité routière
7. Prestations générales des établissements ESCR et conditions générales de vente

### **Les techniques d'élaboration d'une proposition :**

8. La phase d'analyse des besoins du commanditaire
9. Les techniques d'entretien avec le commanditaire de prestations : les étapes de l'entretien ; l'écoute active ; les techniques de questionnement ; la reformulation ; les techniques d'argumentation d'une proposition
10. L'élaboration et la formalisation d'une proposition

### **Les outils de communication :**

11. La rédaction des courriers et des documents professionnels
12. Le reporting



# CONSTRUCTION ET PRÉPARATION D'UNE ACTION DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## Adaptation des méthodes et des techniques aux publics cibles :

- 13. L'appréhension de la sécurité et de la circulation routières par les différents publics
- 14. L'adaptation des modalités pédagogiques des actions de sensibilisation selon les publics cibles

## Les étapes d'élaboration d'une action de sensibilisation dans le respect de l'engagement :

- 15. Techniques d'identification des besoins
- 16. La construction d'une action de sensibilisation à la sécurité routière
- 17. Le choix de ressources et méthodes pédagogiques des actions de sensibilisation selon les publics identifiés
- 18. Les outils et méthodes d'évaluations adaptés aux actions de sensibilisation

# ANIMATION D'UNE SÉANCE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

## Techniques d'élaboration et d'exploitation d'une phase de diagnostic :

- 19. Représentations et attentes du groupe
- 20. Analyse des comportements et de la conduite des participants
- 21. Auto-évaluation du groupe

## Techniques d'animation et de co-animation adaptées aux publics visés :

- 22. Adaptation du scénario au public
- 23. Respect du rôle de chacun
- 24. Gestion du temps
- 25. Normes et contexte social
- 26. Compétences perçues et sentiments d'auto-efficacité
- 27. Élaboration d'une phase d'ajustement

# ÉVALUATION DES DISPOSITIFS ET DE SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LES FAIRE ÉVOLUER

## L'évaluation des actions de sensibilisation :

- 28. Critères d'évaluation des actions de sensibilisation à la sécurité routière
- 29. Les limites des dispositifs d'évaluation d'actions de sensibilisation

## Confrontation de ses pratiques professionnelles :

- 30. Les concepts de valeur, représentation, rôle, attitude, opinion, fait, émotion et jugement
- 31. La pratique réflexive pour l'analyse de ses pratiques en vue de leur évolution
- 32. Les limites de l'autoévaluation
- 33. Échanger avec ses pairs

## Période d'observation et d'application en entreprise

# Les épreuves du CCP 2



## PRÉSENTATION D'UN PROJET RÉALISÉ EN AMONT DE LA SESSION

 0 h 30

- ▶ Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
- ▶ Construire et préparer une action de sensibilisation
- ▶ Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement
- ▶ Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

## QUESTIONNEMENT À PARTIR DE PRODUCTION (S)

 0 h 30

- ▶ Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
- ▶ Construire et préparer une action de sensibilisation
- ▶ Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement
- ▶ Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

## ENTRETIEN FINAL

 0 h 30

- ▶ Le jury questionne le candidat sur sa compréhension et sa vision du métier d'enseignant de la conduite en sécurité d'un véhicule.

### NIVEAU DE SORTIE

APRÈS VALIDATION du CCP 1 (dont TRONC COMMUN) et du CCP 2 : Diplôme de Niveau 5 (bac+2) du Ministère du Travail. Code NSF : 311u (conduite des véhicules)  
Formacode : 31802 Monitorat auto-école.



## QUESTIONNEMENT À PARTIR DE PRODUCTION (S)

Deux productions sont attendues pour cette partie de l'évaluation :

- ▶ un document décrivant l'analyse d'une demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière et la réponse à cette demande,
- ▶ un document de présentation d'une action de sensibilisation à la sécurité.

Ces productions sont réalisées dans le cadre d'une période en entreprise telle que définie par l'arrêté du 12/04/2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière et par l'arrêté du 26/01/2021 relatif au titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Analyse d'une demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière et réponse à cette demande.

Ce document comporte 40 000 à 45 000 caractères, espaces compris, hors annexes.

Ce document est composé :

- ▶ d'une transcription de la demande formulée, les informations nécessaires pour identifier le commanditaire, son activité et la date de la demande ;
- ▶ d'une description des enjeux, du contexte, de la finalité de l'action, de la méthodologie d'analyse et de la structuration de la réponse, des outils et techniques pédagogiques utilisés et de la posture de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière ;
- ▶ d'une démonstration de l'adéquation de la réponse à la demande du commanditaire et au public visé ;
- ▶ de l'analyse de pratique du candidat, énonçant les points forts et les points faibles de sa démarche et évoque les axes d'amélioration ;
- ▶ d'une description des modalités qu'il met en œuvre pour assurer la veille sur le secteur professionnel et la réglementation.

Présentation d'une action de sensibilisation à la sécurité routière.

Cette présentation porte sur l'action de sensibilisation à la sécurité routière faisant l'objet du document d'analyse et de réponse mentionné ci-dessus.

En amont de la session d'examen, le candidat produit un support numérique projetable décrivant une action de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a mise en œuvre en autonomie dans le cadre d'une période en entreprise.

La présentation comprend :

- ▶ la présentation du commanditaire ;
- ▶ le contexte de l'action de sensibilisation ;
- ▶ l'analyse de la demande et la structuration de la réponse ;
- ▶ le contenu de la réponse ;
- ▶ l'analyse de sa prestation ;
- ▶ la mise en œuvre de la veille sur le secteur professionnel et la réglementation.

À partir de ce support, le candidat présente oralement au jury l'action de sensibilisation qu'il a réalisée (30 minutes).

Le candidat adopte une démarche de pédagogue et se met dans une posture d'enseignant vis-à-vis du jury.

Le jury questionne le candidat sur sa présentation orale et sur le document d'analyse d'une demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière et de réponse à cette demande (30 minutes).